

STAGES D'INTERNES DE SPECIALITES EN MILIEU LIBERAL

Demandes d'agrément pour l'année 2018-2019

Chères consœurs, Chers confrères,

Monsieur Lannelongue, directeur de l'ARS Grand Est, a sollicité l'URPS ML Grand Est pour la **mise en place de stages d'internes de spécialité en milieu libéral pour l'année 2018-2019**. L'objectif est d'offrir aux internes engagés dans les DES de spécialités médicales et chirurgicales la possibilité d'effectuer des stages en médecine de ville, en cabinet libéral ou en établissements privés. **Les internes sont très demandeurs de cette possibilité de formation** et dans l'attente de nos propositions. Il est urgent de nous positionner. C'est **un enjeu important pour la médecine libérale**, particulièrement sur le territoire Lorrain, compte tenu du déclin de la démographie médicale.

Ces demandes peuvent intéresser les internes anciens régimes et les internes nouveaux régimes qui débiteront leur deuxième année d'internat (première année de phase d'approfondissement).

Si vous désirez accueillir un interne, il vous faut **remplir la grille de demande d'agrément**, de même si vous avez obtenu en 2017 un agrément d'une durée d'un an.

Cette demande d'agrément est nominative : elle est attachée à un médecin (et non à un cabinet). Si vous êtes plusieurs médecins associés dans un même cabinet et désireux d'accueillir conjointement un interne, vous devez tous être agréés individuellement.

De nombreux confrères de différentes spécialités sont déjà engagés dans cette démarche pédagogique et reçoivent et forment des internes au sein de leur structure, cabinet ou établissement. Les formules retenues peuvent être différentes selon les spécialités, les possibilités d'accueil des libéraux et le partenariat établi avec le coordonnateur de la spécialité. Il peut s'agir de stage à temps plein ou à temps partagé, l'interne se trouvant en général à mi-temps en stage libéral, et à mi-temps en milieu hospitalier.

Le stage ne se conçoit pas chez un seul maître de stage, même lorsqu'il est exclusivement libéral : il a lieu soit dans un cabinet de groupe où plusieurs médecins seniors se partagent la formation de l'interne, soit dans plusieurs cabinets ayant établi un plan de formation et d'accueil.

Pour pouvoir accueillir un interne en novembre 2018, il est nécessaire que vous puissiez justifier d'un exercice professionnel de 2 ans minimum.

Pour toute précision et accompagnement :
Dr Bellut : anne.bellut@gmail.com

Dr Anne BELLUT
Vice-Présidente de l'URPS ML Grand Est
Responsable de la Commission Stages en milieu libéral

En CHAMPAGNE-ARDENNE

- Pour la Champagne-Ardenne, les demandes d'agrément sont à effectuer avant le 03/04/2018 pour l'accueil d'internes en novembre.

Documents à télécharger

- [Télécharger la demande d'agrément](#)
-

EN ALSACE

- Pour la Champagne-Ardenne, les demandes d'agrément sont à effectuer avant le 03/04/2018 pour l'accueil d'internes en novembre.

Documents à télécharger

- [Courrier de l'ARS](#)
 - [Demande d'agrément](#)
-

EN LORRAINE

- Pour la Lorraine, les demandes d'agrément sont à effectuer avant le 16/04/2018 pour l'accueil d'internes en novembre. Le document doit être envoyé à la faculté de médecine de NANCY à laurence.gouret@univ-lorraine.fr.

Documents à télécharger

- [Courrier de l'ARS](#)
- [Demande d'agrément](#)

LA COMMISSION STAGES EN MILIEU LIBERAL

Responsable de la commission

- Dr Anne BELLUT ([contact](#))

Assistance au dossier

- Linh DEPREZ | 03 83 58 47 58

Membres de la commission

- **Alsace**
 - Dr Francis RUBEL
 - Dr Roland PAGOT
 - Dr Corinne BISLSTEIN
 - Dr Michel LEVEQUE
 - **Champagne Ardenne**
 - Dr Nicolas HENON
 - **Lorraine**
 - Dr Alain JAGER
 - Dr Jean-Jacques ANTOINE
 - Dr Michel VIRTE
 - Dr Dominique LEMARIE
 - Dr Marie-Catherine ISOARDI
 - Dr Stéphane KIRCHNER
 - Dr Marc OUNNOUGHENE
-

CONTACT

Bureau de Nancy

URPS ML Grand Est | Bureau de Nancy | Centre d'Affaire Les Nations | 23 Bd Europe | 54000 NANCY
03 83 584758 | nancy@urpsmlgrandest.fr | www.urpsmlgrandest.fr



Ce bulletin vous est envoyé par l'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux du Grand Est. Vous le recevez car vous avez transmis vos coordonnées à l'Union. Si vous ne souhaitez plus recevoir les bulletins de l'Union, il suffit de nous en avvertir en répondant à ce mail.